



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Publication parue le 19 février 2018

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE GENERAL

Compte rendu du comité syndical du 14 février 2018

- ❖ **Délibération n° 004** : Approbation du compte de gestion 2017 Page 3
- ❖ **Délibération n° 005** : Approbation du compte administratif 2017 Page 4
- ❖ **Délibération n° 006**: Affectation du résultat 2017 Pages 4 à 5
- ❖ **Délibération n° 007**: Débat d'orientation budgétaire Page 5

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

DU MERCREDI 14 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – F PERO - J D'ANDREA – A MONTIER – R DEBRAY - M
BOEUF – C PALUSSIÈRE – C BOUYGUES –

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

A CHARRIER - B DE BOISGELIN – E HUGOU – JM MATHIEU – R AMBROSIO - C
PLOUVIER – D BOTEY – L MEAUME

Délibération n°004 – Approbation du compte de gestion 2017

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Brignoles est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2017

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion
- d'approuver le compte de gestion 2017 du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte établi par Monsieur le Receveur Municipal

Délibération n° 005 – Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 fait état des résultats de clôture selon les modalités suivantes :

	Solde d'exécution N-1 (a)	Dépenses (b)	Recettes (c)	Résultat (d) d = a-b+c
Fonctionnement	199 294.19	1 945 918.32	1 833 424.32	86 800.19
Investissement	189 877.78	127 457.82	89 382.83	151 802.79
Total du budget	389 171.97	2 073 376.14	1 922 807.15	238 602.98

Le résultat de l'exercice net répond à la définition suivante :

	Mandats émis	Titres émis	Solde
Fonctionnement	1 945 918.32	1 833 424.32	- 112 494.00
Investissement	127 457.82	89 382.83	- 38 074.99
Résultat d'exercice			- 150 568.99

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'arrêter le compte administratif 2017

Délibération n° 006 – Affectation du résultat 2017

Suite à l'arrêt du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2017 par le Comité Syndical,

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant état d'un excédent de 86 800.19 €,

Vu le résultat de la section d'investissement faisant état d'un excédent de 151 802.79 €,

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'inscrire en recette au compte 002 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018, intitulé "Excédent de fonctionnement reporté", la somme de 86 800.19 €.
- d'inscrire en recette au compte 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2018, intitulé "Excédent d'investissement reporté", la somme de 151 802.79 €
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes

Délibération n° 007 – Débat d'orientation budgétaire

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Vu l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant les éléments du « Débat d'Orientation Budgétaire 2018 » présentés en séance,

Le Comité Syndical

Oùï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 dont les orientations sont jointes en annexe.

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU
BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.
270 Avenue Adjudant-chef Marie Louis Broquier
CS 20014
83175 BRIGNOLES Cedex**